

L'AMBROISIE

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, l'ARS Auvergne – Rhône-Alpes a chargé le RNSA, en partenariat avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, de dresser chaque semaine un bulletin d'information prévisionnel.

Vous pouvez consulter celui de cette semaine via le lien suivant :

https://www.pollens.fr/docs/Bulletin_ambroisie-sem35.pdf

Reconnaître
L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé 



Flours mâles
sur de longs épis



Tige
velue et rougeâtre



Feuille
profondement
découpée



de 15 cm à 1 m de hauteur

*elle s'étale
en forme
de buisson*

L'AMBROISIE

■ Signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains



Une plante
DANGEREUSE
pour la santé

■ Son aspect aux différents stades



Plantule



Stade végétatif



En fleur

Observatoire des Ambrosioides d'après DRASS et DDASS Rhône-Alpes



■ Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse



Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse



©Fried - ANSES

**Vous l'avez
reconnue :
détruyez-la !**

plus d'infos sur
www.ambrosie.info

La lutte contre l'ambroisie dans les jeunes vergers



La lutte contre l'ambroisie, c'est l'affaire de tous ! En arboriculture, cette plante pionnière apparaît principalement dans les jeunes plantations de vergers, après que la terre ait été brassée et avant que les autres espèces végétales ne s'implantent. Comment participer à la lutte dans ces parcelles ?

L'ambroisie, un problème de santé publique ?

Pour rappel, l'ambroisie à feuille d'armoise est une plante allergène qui pose un problème de santé publique important : de nombreuses personnes, adultes comme enfants, peuvent déclencher des symptômes allergiques type rhinite, conjonctivite ou asthme, allant parfois jusqu'à l'hospitalisation, en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Cette plante invasive, qui produit entre 3000 et 4000 graines par plant, est très présente en région Rhône-Alpes, et notamment dans les départements de l'Isère et de la Drôme, où entre 10 et 12% de la population y est allergique.

De l'ambroisie dans mes parcelles de jeunes vergers : que faire ?



Ambroisie sur l'inter-rang d'un jeune verger



Ambroisie sur le rang d'un jeune verger

En raison des conditions météorologiques de cette année 2020, **le cycle de l'ambroisie est en avance** : plusieurs plantes ont déjà été vues en fleurs en Isère et émettent du pollen. Le pic de pollinisation est estimé à début août. Aussi, **pensez rapidement à jeter un coup d'œil à vos parcelles de jeunes vergers.**

Si vous observez la présence d'ambroisie dans vos parcelles, cette dernière doit **être éliminée le plus rapidement possible et avant pollinisation**, comme le prévoit les arrêtés préfectoraux de 2019. L'ambroisie peut être présente sur le rang et/ou dans l'inter-rang. En fonction du matériel présent sur l'exploitation, cette plante invasive peut être détruite de façon mécanique (broyage, fauchage, travail du sol) ou de façon chimique. D'autres techniques alternatives (bâches, végétalisation) peuvent prévenir son apparition.

Contact : Melia RODRIGUEZ – 06 64 20 93 91



Rédacteur : Chambre d'Agriculture de l'Isère - 40 avenue Marcelin Berthelot - CS 92608 - 38036 Grenoble Cedex 2

La Chambre d'Agriculture de l'Isère est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires : Agrément n° IFD1762. Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale ». Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, ce qu'il n'existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite.